

L'IPS adresse ses pistes de réforme aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Paris, le 24 mai 2016. A un an de la prochaine élection présidentielle, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) formule à l'adresse de chacun des candidats une trentaine de propositions pour moderniser la protection sociale en France. Concrètes, pragmatiques et chiffrables, ces nouvelles mesures visent à alerter les candidats de l'urgence de multiples réformes ambitieuses pour maintenir les atouts de notre système de protection sociale.

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles, l'Institut de la Protection Sociale a d'ores et déjà travaillé sur 6 grands territoires de réforme en matière de protection sociale :

- La réforme du RSI (Régime Social des Indépendants)
- La définition d'une protection sociale adaptée à la nouvelle économie
- L'harmonisation et le réaménagement des systèmes de retraite existants
- Le renforcement de la politique de prévention en matière de santé
- La simplification administrative (déclaration sociale, fiche de paie...)
- La réforme de l'épargne salariale

Avant d'établir un bilan précis des réformes entreprises lors du quinquennat actuel, et d'établir un diagnostic des propositions formulées par chacun des candidats eux-mêmes, l'IPS a mobilisé plusieurs dizaines d'experts reconnus pour formaliser 6 notes de vision intitulées :

- « Réformer le RSI, lieu d'expérimentation pour la protection sociale française »
- « Définir une protection sociale adaptée à la nouvelle économie »
- « Réformer notre système de retraite pour l'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux »
- « Pour un meilleur pilotage du système de santé français »
- « Réformer l'épargne salariale en faveur de la compétitivité des entreprises »
- « 8 propositions concrètes pour favoriser la simplification et la compétitivité des entreprises »

A travers ce nouveau corpus de propositions, l'objectif est de sensibiliser, dès à présent, les candidats à la future élection présidentielle sur l'avenir de la protection sociale tout en leur apportant des solutions concrètes pour pallier les difficultés rencontrées par les français, qu'ils soient salariés, à leur compte ou dirigeant d'entreprise.

Comme le souligne **Bruno Chrétien, Président de l'Institut de la Protection Sociale** : « Avec l'émergence actuelle de la nouvelle économie, les régimes des indépendants vont prendre une place plus importante dans le paysage de la protection sociale ».

Depuis 5 ans, les travaux collégiaux et les propositions formulées collectivement par l'Institut de la Protection Sociale sont enracinés dans le présent et l'expérience vécue quotidiennement par les spécialistes reconnus en matière de retraite, de santé et de prévoyance.

En matière de retraites, **Guy Bonnet, spécialiste de l'épargne salariale et membre de l'IPS**, indique : « *L'épargne salariale doit poursuivre sa démocratisation. Les mesures incitatives et durables pour les entreprises en sont le principal levier.* »

Michel Clerc, Directeur général de la mutuelle Médicis, poursuivant : « *Etendre le relevé individuel des droits à retraite aux droits acquis dans les régimes supplémentaires, serait un vrai plus pour l'information des Français.* »

A travers ses propositions l'IPS souhaite avant tout permettre aux pouvoirs publics d'encourager un cercle vertueux entre les droits et devoirs des individus, des entreprises et de l'Etat.

Sur le plan des relations entre l'Administration et les entreprises elles-mêmes, **Antoine Montant, Avocat et Directeur technique Fiducial Sofiral**, relève : « *Inscrire le principe de bonne foi des chefs d'entreprise dans le code de la sécurité sociale serait une avancée notable dans la démarche d'amélioration des relations avec les Urssaf.* »

Un constat partagé par **Jérôme Lhermine, Consultant chez Herakles International**, qui ajoute « *la fiche de paye devient de plus en plus complexe, il est urgent de la simplifier sérieusement.* »

Enfin, l'Institut de la Protection Sociale souhaite apporter aux pouvoirs publics un regard éclairé sur les enjeux de demain et les réponses à trouver dès aujourd'hui pour anticiper l'avenir de notre système de protection sociale.

Selon **Bruno Rozan, Gérant du cabinet Conseil et Management** : « *Les NBIC - Nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives - vont bouleverser notre rapport à la santé dans les prochaines années.* »

###

A propos de l'Institut de la Protection Sociale

Créé en 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées inédit en France pour toutes questions liées à la protection sociale de l'entreprise. Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance et de retraite de la population active. Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux, l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent la réforme en cours. <http://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Contacts presse

Olivier Durbize – Agence Shan
Tél : 01.42.86.82.48 / 06.13.27.31.02
Email : olivier.durbize@shan.fr

Bruno Chrétien – Président de l'Institut de la Protection Sociale
Tél : 06.60.02.34.62
Email : bruno.chretien@institut-de-la-protection-sociale.fr
Twitter : [@BrunoChretien](https://twitter.com/BrunoChretien)